

# Conseil municipal du 27 janvier 2017

## 1. DÉMISSION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT

Mme le maire fait lecture de la lettre de démission de Nathalie DESCOURS, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire. Sa démission est acceptée par le Sous-préfet à la date du 25 janvier 2017. Mme DESCOURS est donc dessaisie de toutes ses fonctions et délégations à compter de cette date.

Isabelle DUGELET fait part de sa déception face à la situation dans laquelle s'est déroulée cette démission. Le lieu ne semblait pas du tout approprié pour faire part d'une démission. Les reproches lancés lors de la cérémonie des vœux du maire concernant le sujet des communes nouvelles avait pourtant été abordé à plusieurs reprises lors de conseils et même étudié avec la commune de Sévelinges, démarche qui n'avait pas donné de suite favorable.

Mme le maire en profite également pour faire lecture de la démission de M. Jérôme GUILLEMIN pour des raisons personnelles, démission effective à compter du 26 janvier 2017.

Ainsi, au vu de ces démissions, il y a lieu de modifier le nombre de conseillers municipaux qui s'élèvera à 13 à compter de ce jour.

L'ordre du tableau est modifié comme indiqué en annexe au présent compte rendu.

Aucun autre adjoint au maire ne sera désigné pour remplacer Mme DESCOURS. Le nombre d'adjoints est donc de deux :

- Pierre NOYEL (1<sup>er</sup> adjoint au maire)
- Michaël VERMOREL (2<sup>ème</sup> adjoint)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification du nombre d'adjoints, du nombre de conseillers et l'ordre du tableau comme présenté ci-dessus par Mme le maire.**

Mme le maire propose le remplacement de Mme DESCOURS Nathalie dans la commission des impôts directs comme suit :

A la place de Nathalie DESCOURS en tant que suppléant : Philippe MONCORGÉ,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de la commission des impôts directs comme présentée ci-dessus par Mme le maire.**

Mme le maire propose les modifications dans les diverses commissions communales et représentations extérieures comme suit :

Commission Enfance, jeunesse, école et périscolaire : Isabelle DUGELET, présidente  
Marcel FERAILLE, membre du conseil

Commission Vie associative : Isabelle DUGELET, présidente  
Michaël VERMOREL, membre du conseil

Commission communication : Isabelle DUGELET, présidente

Commission finances et gestion du personnel : Philippe POULETTE, membre du conseil

CCAS : Pierre NOYEL, membre du conseil

ADMR : Sylvie CLAUZEL, représentante

CNAS : Marcel FERAILLE, représentant

Office du tourisme :

Claire-Anne LABROSSE, représentante

Commission des charges transférées :

Philippe POULETTE, membre du conseil

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des commissions et des représentations comme présentée ci-dessus par Mme le maire.**

## **2. RÉVISION DES TARIFS DIVERS ET DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX**

Mme le maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder comme chaque début d'année à la révision des tarifs communaux divers.

### Charges logements communaux :

Mme le maire rappelle que la chaudière de l'agence postale est vétuste et qu'il est prévu de la changer en 2018 pour une installation au gaz. Ainsi, la cuve de fioul n'a pas été remplie au cours de l'année 2016 de façon habituelle.

Mme le maire rappelle que le mode de calcul des charges des logements communaux se fait sur la consommation réelle de l'année précédente, ainsi les charges pour le logement situé dans le bâtiment de la poste ne peuvent pas être calculées selon ce mode de calcul pour l'année 2017 puisque les montants ne sont pas significatifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décident de fixer le montant des charges du logement situé dans le bâtiment de l'agence postale à 104,86 € comme pour 2016 pour toute l'année 2017.**

### Taux d'impôts 2017 :

Madame Isabelle DUGELET, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des 3 taxes d'imposition pour l'année 2017.

**Le Conseil Municipal après examen des 3 taxes et après en avoir délibéré**

**DECIDE à l'unanimité des membres présents, le maintien des taux appliqués en 2016 pour l'exercice 2017 soit :**

- ✓ **Taxe d'habitation : 8.87%**
- ✓ **Taxe foncière bâtie : 15.73%**
- ✓ **Taxe foncière non bâtie : 27.58 %**

### Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles :

Mme le maire rappelle qu'une taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles a été instaurée en juin 2011 par le précédent conseil municipal en place.

Aussi, la commune souhaite favoriser l'installation des jeunes ménages et donc encourager les détenteurs de terrains constructibles à vendre aux jeunes ménages pour construction de maisons d'habitation.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne plus appliquer la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles. Cette taxe est donc annulée.**

### Révision des tarifs de salles communales :

Mme le maire propose de simplifier le détail des tarifs des salles communales mises à la location des particuliers et des associations de La Gresle comme suit :

#### **Salle de la Volière :**

Location au WE habitant de La Gresle : 150 €

Location au WE extérieur : 200 €

Location la journée (vin d'honneur) : 100 €

Gratuit pour les associations de La Gresle sur réservation

Caution : 500 €

#### **Salle d'animation :**

Location au WE habitant de La Gresle : 300 €  
Location au WE extérieur : 380 €  
Gratuit pour les associations de La Gresle sur réservation

Caution : 500 €

**Salle des sports :**

Gratuit pour les associations de La Gresle sur réservation et avec autorisation exceptionnelle du maire pour l'organisation de manifestations

Caution : 500 €

Pour la gratuité des salles communales aux associations, le maire se réserve le droit d'exclure une association qui ne respecterait pas le règlement de salle.

Les règlements des salles sont revus avec les tarifs indiqués ci-dessus.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs de salles tels qu'ils sont indiqués ci-dessus et approuve les règlements de salles communales modifiés en conséquence.**

**3. BIBLIOTHEQUE : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES ET DESHERBAGE**

Mme le maire rappelle qu'une démarche d'informatisation des bibliothèques et médiathèques du territoire communautaire est en cours depuis plusieurs mois. Elle en profite pour rappeler la chance qu'à la commune d'avoir de nombreux bénévoles pour la gestion de la bibliothèque.

La bibliothèque projette de créer une cabane à lire comme cela se fait dans de nombreuses communes. Il pourrait être envisagé de récupérer la cabine téléphonique lorsqu'elle sera supprimée pour créer cet espace.

Mme le maire présente le détail des coûts de l'informatisation. La commune de La Gresle devrait être le suivant selon les attributions de subventions :

- Investissement logiciel : 862,50 € ou 287,50€ (selon accords de subvention de l'état)
- Fonctionnement maintenance du logiciel : 150 € par an

Pour la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, la mise en place, l'hébergement et la maintenance d'un système informatisé de gestion de bibliothèque, il est nécessaire de signer une convention entre les communes concernées.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte la convention et les conditions financières de cette convention**
- **Charge Mme le maire de la signature de la convention et de tous documents afférents à ce dossier.**

Mme le maire fait part d'une demande de Mme TRICHARD, responsable de la bibliothèque municipale, d'effectuer un désherbage pour actualiser les collections.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**DEFINIT** comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

**DESIGNE** Mme Hélène TRICHARD, responsable de la bibliothèque municipale pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

**4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « QUATRE PATTES EN DETRESSE DU HAUT BEAUJOLAIS »**

Mme le maire propose d'attribuer une subvention à l'association pour son soutien d'un montant de 160 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 160 € à l'association « Quatre pattes en détresse du Haut-Beaujolais » sur le budget communal 2017.

## **5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mme le maire fait un bref état des comptes administratifs de 2016.

Les projets à prévoir au budget 2017 sont présentés comme suit :

- Réparation de la chaudière de l'église (prise en charge d'une partie par l'assurance suite au sinistre)
- Changement du tableau électrique de l'église pour faciliter l'utilisation avec des interrupteurs de façon à ce que seul l'agent communal ait accès au tableau électrique.
- Changement des chaudières de l'agence postale et de la salle de la Volière avec raccordement au gaz
- Changement des portes d'entrée des logements situés au-dessus de l'école publique et des portes de la classe de l'école publique
- Voirie 2017 et éventuellement enrochement d'un chemin à Piat
- Aménagement du site LARDET (demandes de subvention en cours)

D'autres devis ont déjà été réalisés concernant le site LARDET pour la réalisation de mesures sur site, la dépollution et les éventuels projets possibles.

- Études pour réhabilitation et agrandissement du bâtiment de l'école publique

Mme DUGELET présente le devis de l'architecte BROSELARD. Marcel FERAILLE demande s'il n'est pas possible de consulter plusieurs architectes pour comparer les prix. Mme le maire précise que c'est tout à fait possible, cependant, il a été sollicité car il connaît bien la commune puisqu'il a déjà réalisé l'espace sport et animation et a une réflexion juste pour la commune de prévoir les travaux au plus pratique et au moins coûteux.

- Vestiaires de l'espace sport
- Achat du terrain du Château à la maison de retraite. Mme le maire informe que le parc du Château entretenu par la mairie pour la mise à disposition des jeux pour enfants et adultes du village est propriété de la maison de retraite de La Gresle, à qui nous payons chaque année un fermage.

Aussi, la maison de retraite a fait part à la commune de son souhait de vendre ce terrain qu'ils n'utilisent pas et qui est destiné aux loisirs des habitants de La Gresle par le biais de la mairie.

France Domaine, après visite des terrains, estime les parcelles B40, B65 et B823 non constructibles, à un montant de 6000 €. Mme le maire propose de signer l'acte sous la forme administrative pour réduire les coûts liés à l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'acquisition des terrains B40, B65 et B823 d'un montant de 6000 €**
- **Autorise Mme le maire à rédiger l'acte sous forme administrative**
- **Autorise le 1<sup>er</sup> adjoint, M. Pierre NOYEL, à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment l'acte administratif.**

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA REQUALIFICATION DU SITE LARDET**

Mme le maire rappelle que la commune est propriétaire de l'ancien site industriel LARDET et qu'il est projeté le réaménagement en espace de vie (espace verts, parkings, etc.) pour les habitants.

Mme le maire présente la proposition de devis pour les travaux préparatoires à l'aménagement du site de l'usine LARDET sur la commune de La Gresle comme suit :

- Bureau d'études Réalités = 5 955 € HT
- ADAGE = 7 650 € HT
- SOCOTEC = 3 680 € HT

Pour le financement de cette opération, Mme le maire précise qu'il est indispensable de demander une aide financière à la Région Rhône Alpes Auvergne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le lancement des travaux préparatoires à l'aménagement du site de l'usine LARDET pour un montant total de 17 285 € HT
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal 2017
- Charge Mme le maire de demander une subvention à la Région Rhône Alpes Auvergne pour le financement de ces travaux
- Autorise Mme le maire à signer tous les documents liés à ce dossier

## **7. CRÉATION DE POSTE ET RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et la création du poste d'adjoint technique à temps complet. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal, chapitre 012.

## **8. TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mme le maire rappelle qu'un transfert des PLU aux intercommunalités sera effectif dès la fin mars 2017 si les communes ne s'y opposent pas.

Ainsi, la commune de La Gresle devra se prononcer sur ce transfert.

Mme le maire informe que le PLU de la commune est à réviser rapidement. Ainsi, si ce transfert est effectif, la révision sera faite par la communauté de communes.

Après débat, le conseil municipal est plutôt favorable pour ce transfert.

## **9. DIVERS**

- Isabelle DUGELET informe de l'avancée du dossier d'adressage qui devrait prochainement toucher à sa fin pour une installation des plaques au printemps.
- Isabelle DUGELET informe que les bureaux de vote pour l'élection du président de la république se tiendra jusqu'à 19h au lieu de 18h.
- Isabelle DUGELET informe qu'une loi est en cours d'approbation pour l'organisation de funérailles républicaines par les maires des communes. Une salle adaptée doit être mise à disposition, ce qui sera difficile pour la commune.
- Pierre NOYEL fait un bref état du déneigement en précisant qu'il s'est bien passé cette année avec le nouveau fonctionnement avec l'aide des agriculteurs du village soutenus par l'entreprise NARBOUX pour le matériel. Marcel FERAILLE émet de nouveau le souhait que le parking en terre situé devant la salle des sports soit goudronné au courant de l'année 2017. Il souhaiterait également qu'une patère soit installée dans le local derrière la buvette pour déposer des vêtements et une plante à l'accueil.
- Sylvie CLAUZEL remercie la commission qui a réalisé le bulletin municipal de 2016.

Fin de séance à 23h40. Prochaine séance le vendredi 24 mars à 20h30